
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} juin 2015 à 20 heures 30

Etaient présents : MM. ARNOUX Jacques – BOROT Lionel – Yvan BOURGEOIS - DEBORE Patrick – FELISIAK Eric – GAGNIERE Pierre (arrivé à 21 H) – LAFON Manuel - VINCENDET Pierre – Mmes CHOISEAU Catherine - MONGREVILLE Jennifer - ZAPILLON Christelle -

Pouvoirs de Gilbert SUIFFET à Pierre VINCENDET – Catherine JORCIN à Yvan BOURGEOIS – Caroline BOUCHER à Christelle ZAPILLON -

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

Madame Jennifer MONGREVILLE a été désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 18 mai 2015

Yvan BOURGEOIS précise, au sujet de la délégation de service public, qu'il s'interrogeait (et non proposait) sur la possibilité de séparer les contrats des deux pôles, la réponse lui a été apportée par le maire.

Le compte rendu est adopté avec 10 voix pour et 4 abstentions (Catherine CHOISEAU, Patrick DEBORE, Yvan BOURGEOIS, Catherine JORCIN).

Patrick DEBORE indique que c'est une abstention de principe compte tenu de la manière dont sont rédigés les comptes rendus.

2. Compte-rendu au conseil municipal des délégations accordées au maire dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 21 mai 2015

Décision de retenir l'Entreprise FERNANDES pour la réfection de la toiture du cinéma pour un montant de 31 605.50 € HT soit 34 766.05 € TTC, suite à la consultation lancée, à laquelle ont répondu 3 entreprises.

3. Travaux

3.1. Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la construction du centre technique municipal au Pont d'Arban

Les plans du futur centre des services techniques sont présentés au conseil municipal.

Au départ, le projet avait été pensé le plus près possible de la bute et des limites de parcelle, afin de conserver un maximum de terrain agricole. Toutefois, le coût estimatif de ce projet était relativement élevé en raison des contraintes de résistance des murs pour soutenir le terrain. Pour diminuer le coût en évitant ces contraintes, le bâtiment a été décalé vers l'est de 3 à 4 mètres et un local rangement supprimé, ce qui permet une économie de 15 à 20% sur l'estimatif initial.

Le bâtiment comprendra un atelier de réparation (avec pont élévateur), des garages pour les engins, un local menuiserie, un local espaces verts, un local de rangement, un atelier, un bureau, des locaux pour le personnel et 4 boxes de stockage.

Patrick DEBORE regrette que le projet initial ait été revu pour une question de coût, un effort pourrait être fait pour la pérennité du bâtiment et ne pas prendre le risque de le regretter ensuite. Pour diminuer l'impact visuel du bâti, il propose de végétaliser avec des arbres, le talus entre le bâtiment

de la commune et celui du Conseil Général. D'autre part, pour l'unité du site, il propose de mettre un peu de cuivre en rappel de la construction voisine.

Le maire répond qu'il a été très attentif à la qualité du bâtiment, l'économie se fait par la modification de l'implantation moins contraignante pour les murs. Toutefois, la quasi-totalité des locaux a été conservée avec une configuration différente. L'effet de masse est atténué par des hauteurs différentes.

Le marché comporte 13 lots pour un coût estimatif des travaux s'élevant à 1 122 600.00 € HT. Il est prévu de le publier en début de semaine prochaine ce qui permet d'envisager, compte tenu des délais de procédure, un démarrage des travaux dans la première quinzaine de septembre, et une livraison du bâtiment pour la fin de l'été 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce programme de travaux et autorise le maire à lancer un marché à procédure adaptée (MAPA).

4. Foncier

4.1. Vente de terrain à Fabrizio BOLLERO – Les Echelles

Le maire a rencontré Monsieur BOLLERO, propriétaire du Refuge VII, qui lui a fait part de son souhait d'acquérir un morceau de terrain le long de sa propriété côté ouest. En effet, de ce côté la maison est en limite de parcelle, et il aimerait pouvoir disposer d'un petit terrain en continuité.

Le maire propose de lui céder environ 300 m² à extraire de la parcelle L 1003 appartenant à la commune, au prix de 7.13 € (prix de référence Les Champs). Le document d'arpentage réalisé par un géomètre et nécessaire à la vente sera aux frais de l'acquéreur.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour cette vente dans les conditions ci-dessus. Une proposition de vente précisant ces modalités sera faite à Monsieur BOLLERO.

5. Service de l'eau

5.1. Tarifs de l'eau

Le budget de l'eau est indépendant du budget de la commune et devrait répondre au principe « l'eau paie l'eau », c'est-à-dire s'équilibrer sans subvention de la commune.

Pour 2015, une subvention prévisionnelle de 25 000 € est nécessaire pour équilibrer la section d'exploitation.

A l'examen des prestations facturées selon les différentes catégories d'usagers, il apparaît que le système n'est pas particulièrement équitable. Il existe une importante disparité selon les cas, par exemple : un seul compteur pour un bâtiment comportant plusieurs unités desservies (appartements, commerces), un seul compteur pour un bâtiment type résidence de tourisme, un compteur individuel pour un seul appartement,

Pour une application au 1^{er} octobre, date de début de la prochaine période de facturation, le conseil municipal doit fixer les tarifs de l'eau avant le 30 septembre, ce qui donne un délai pour continuer la réflexion et définir des tarifs plus équitables qui permettront également de diminuer la participation du budget communal au service de l'eau.

Patrick DEBORE propose de modifier le règlement de l'eau en rapprochant les critères de facturation de ceux retenus pour l'assainissement.

Ce point sera traité lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

5.2. Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Ce document doit être réalisé tous les ans et soumis à l'approbation du conseil municipal avant le 30 juin. Le maire présente les principales caractéristiques du service pour l'année 2014 :

- Volumes prélevés : en diminution de 57 746 m³ du fait des réparations de fuites effectuées en 2013. Le rendement du réseau est passé de 64% en 2013 à 88% en 2014.
- Volumes vendus : en légère augmentation + 3 023 m³.
- Prix théorique de l'eau sur une base de 120 m³ : il est stable à 1.25 € le mètre-cube.
- Recettes : 110 365 €, stables + 727.15 € par rapport à 2013.
- Analyses : toutes conformes aux références de qualité

- Etat de la dette : au 1^{er} janvier 2014 le capital restant dû s'élevait à 794 783.77 € pour une annuité remboursée au cours de l'exercice de 86 453.77 €.

Les principales actions prévues en 2015 sont l'informatisation des plans de réseaux et le remplacement de la conduite d'eau du hameau des Champs sur environ 600 mètres.

Patrick DEBORE demande s'il y a eu des créances irrécouvrables et si tout est mis en œuvre pour faire rentrer les impayés.

Le maire répond qu'il n'y pas eu d'admissions en non-valeur en 2014, que le traitement des impayés est bien suivi et que certains redevables se sont récemment acquittés de leurs factures. Il précise que les moyens de pression manquent, en effet la loi interdit de couper l'eau.

Patrick DEBORE s'interroge sur la comptabilisation de l'eau des jardins. L'absence de compteurs constitue une injustice à laquelle il faudrait remédier en prévoyant un forfait.

Le maire confirme qu'il n'y a pas de compteurs pour les jardins, ce qui pose effectivement un problème d'équité avec les personnes qui arrosent leur jardin depuis leur branchement individuel. Ce point sera étudié dans le cadre de la modification du règlement de l'eau.

Le conseil municipal approuve le rapport 2014 à l'unanimité.

6. Questions diverses

- MGM : suite à la dernière réunion du conseil municipal, un courrier a été adressé à Monsieur David GIRAUD pour l'informer du souhait du conseil que l'ensemble des bâtiments soit réalisé en résidence de tourisme. Monsieur GIRAUD a confirmé qu'il commercialiserait 3 des 4 bâtiments restants en résidence de tourisme et qu'il déciderait ensuite du devenir du 4^{ème} bâtiment.

D'autre part, MGM a fait part d'un projet présenté à l'ancienne municipalité pour la construction de 2 bâtiments de chaque côté du pont du Mont-Cenis (face à la gendarmerie et à l'emplacement de l'ancienne douane) afin de créer une soixantaine d'appartements, en résidence de tourisme, et éventuellement des locaux pour le cabinet médical.

Une discussion s'amorce sur la pertinence de créer de nouveaux lits et le bénéfice que pourraient en tirer la station et le village. Cet hiver, Val Cenis est une des rares stations à ne pas avoir vu le chiffre d'affaires des remontées mécaniques baisser. La création de nouveaux lits permet de maintenir un bon niveau de vente de forfaits et favoriser ainsi les investissements. Le maire précise qu'il n'y aura plus beaucoup de possibilités pour construire de nouveaux lits sur la commune. Il faudrait inciter les propriétaires de logement vacants à les proposer à la location. Une des pistes de réflexion pourrait consister à instaurer une taxe sur les appartements vacants (c'est une des préconisations formulée par le SCoT¹ Maurienne).

Le maire indique qu'il faut réfléchir à cette question sans perdre de vue que la commune vit en grande partie du tourisme.

- CIS : le maire a reçu le Directeur Christophe DELCELLIER et le Président de l'Association Laurent SUIFFET pour les informer de la proposition du conseil municipal d'une avance remboursable sans intérêts. Cette proposition ne les intéresse pas car elle est compliquée à mettre en œuvre et ne leur apporte pas une aide réelle au final. Ils mettent en avant que le CIS est une association à but non lucratif à caractère social. Leur projet d'agrandissement a reçu le soutien du Conseil Régional et du Conseil Départemental qui participent à hauteur de 200 000 € pour la Région et 150 000 € pour le Département. Il serait bien que la commune accorde également une aide afin de ne pas laisser penser aux administrateurs que la commune se désintéresse du CIS.

¹ Schéma de Cohérence Territoriale

Aussi, le maire propose d'apporter une aide financière de 150 000 € qui serait échelonnée sur 5 ans par la diminution du loyer (20 000 € en 2015, 30 000 € en 2016 et 2017 et 35 000 € en 2018 et 2019).

Le vote donne les résultats suivants : 8 abstentions (Christelle ZAPILLON, Caroline BOUCHER (pouvoir), Jennifer MONGREVILLE, Catherine JORCIN (pouvoir), Patrick DEBORE, Catherine CHOISEAU, Manu LAFON, Eric FELISIAK), 6 voix pour (Jacques ARNOUX, Pierre VINCENDET, Gilbert SUIFFET (pouvoir), Lionel BOROT, Georges CECILLON, Pierre GAGNIERE) et 1 voix contre (Yvan BOURGEOIS).

Cette situation n'étant pas courante, renseignement sera pris pour déterminer le résultat de ce vote.

Patrick DEBORE précise qu'il est contre la baisse de loyer, mais renouvelle sa proposition d'une avance remboursable que la commune financerait par emprunt. Pierre VINCENDET répond qu'il convient d'en vérifier la légalité.

- PNV : La charte du Parc National de la Vanoise a été approuvée par décret en Conseil d'Etat du 27 avril 2015. Les communes sont maintenant invitées à se prononcer sur leur adhésion à cette charte dans un délai de 4 mois, soit pour la fin septembre. Afin que chacun puisse en prendre connaissance, la charte est téléchargeable sur le site internet du PNV, un exemplaire papier peut également être consulté en mairie.
- Terrain de pétanque : des travaux d'un montant de 11 500 € sont à réaliser afin d'avoir un terrain dont les dimensions permettront d'organiser des concours. L'idée est émise d'en profiter pour mettre de l'éclairage des 2 côtés du terrain. Des subventions seront recherchées, notamment auprès du Département au titre du FDEC.
- Aire de jeux de la Madeleine : Catherine CHOISEAU propose de réfléchir à son amélioration : mettre une poubelle, un point d'eau, un banc, Le maire propose qu'un groupe de travail se penche sur ce projet et fasse des suggestions.
- Rue du Pavon : des travaux de goudronnage sont prévus par le centre de vacances des Edelweiss pour sa cour et par la copropriété du 2 rue de l'Arc pour l'accès à un garage situé à l'arrière du bâtiment. Il serait opportun de profiter de ces travaux pour faire goudronner le chemin du Pavon, au moins jusqu'aux maisons en cours de réhabilitation, de même que la partie communale sous le Centre des Edelweiss dans la continuité des conteneurs semi-enterrés (environ 130 m²).
Compte tenu de la faible largeur du chemin du Pavon, il n'est pas envisagé de le rendre à la circulation automobile, mais il présente un intérêt piétonnier l'été pour les personnes en vacances au camping.
- Fête du Mont Cenis : Elle ne sera pas organisée cet été. La commission Mont Cenis a fait le constat qu'il n'y a plus grand-chose, c'est surtout un rassemblement de marchands forains, la fête a perdu son côté traditionnel.
L'idée est de relancer quelque chose de nouveau. Le fait d'annuler la fête cette année permettra de mettre fin aux habitudes (notamment des forains) et de repartir sur un nouveau concept avec, en 2016, une aide envisagée d'EDF à l'occasion de la vidange de la retenue du Mont Cenis. Les italiens de Novalesa seront invités à participer à l'organisation.

La séance est levée à 23 h 10.